

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Cantley tenue le mardi 13 février 2024 à 19 h au centre communautaire multifonctionnel (CCM) situé au 6, impasse des Étoiles à Cantley - Salle du conseil municipal

Présidée par M. le maire, David Gomes

Sont présents :

Mme Nathalie Bélisle, conseillère du district des Monts (# 1)
M. Jean Bosco, conseiller du district des Prés (# 2)
M. Philippe Normandin, conseiller du district de la Rive (# 3)
Mme Sarah Plamondon, conseillère du district des Parcs (# 4)
M. Jean-Charles Lalonde, conseiller du district des Érables (# 5)
M. Jean-Nicolas de Bellefeuille, conseiller du district des Lacs (# 6)

Sont aussi présents:

M. Stéphane Parent, directeur général et greffier-trésorier
Mme Stéphanie Gravel-Couture, commis senior au SUEDÉ

Huit (8) personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FÉVRIER 2024**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 13 FÉVRIER 2024**
4. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2024
5. **DIRECTION GÉNÉRALE**
6. **GREFFE**
 - 6.1 Reconduction des divisions de la municipalité de Cantley en six (6) districts électoraux
7. **RESSOURCES HUMAINES**
 - 7.1 Entérinement de la démission de Mme Noémie Énair à titre de commis à l'espace culturel - Service des loisirs et de la culture
 - 7.2 Démission de Mme Jessica Beauregard à titre de commis réceptionniste au Service des finances
 - 7.3 Point d'information - Tableau des embauches et de mouvement de main-d'oeuvre
8. **FINANCES**
 - 8.1 Adoption des comptes payés au 29 janvier 2024
 - 8.2 Adoption des comptes à payer au 30 janvier 2024
 - 8.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement - Règlement numéro 728-24 modifiant le Règlement numéro 677-22 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires

Le 13 février 2024

- 8.4 Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations au montant de 13 967 000 \$ qui sera réalisé le 26 février 2024
- 8.5 Adjudication du refinancement des règlements d'emprunts 536-17 et 534-17 et du financement des règlements d'emprunts 675-22, 696-22, 708-23 et 699-22
- 8.6 Dépôt des rapports d'activités 2022 et 2023 du trésorier - Élections municipales du 7 novembre 2021
- 9. TRAVAUX PUBLICS**
- 9.1 Demande de délai supplémentaire pour exécuter les travaux inclus dans l'aide financière du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volets redressement et accélération - Réfection de la montée Saint-Amour, phase 2 (Résolution numéro 2022-MC-295)
- 9.2 Acceptation provisoire et autorisation du paiement de retenue à la firme Groupe pavage CG pour les travaux de drainage et pavage conventionnel sur l'impasse du Saphir - Contrat no 2023-10
- 9.3 Renouvellement du contrat d'entretien et des travaux de déneigement pour les saisons hivernales 2023-2024 et 2024-2025 et ajustements du coût du carburant pour les saisons antérieures - Contrat no 2020-31
- 9.4 Amendement à la résolution numéro 2024-MC-016 relativement aux ajustements au contrat d'entretien et des travaux de déneigement - Contrat no 2020-31
- 10. LOISIRS - CULTURE ET PARCS**
- 10.1 Acquisition d'un module de jeux pour le parc Écologique dans le Mont-Cascades - Contrat no 2024-01-GG
- 11. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
- 11.1 Résolution d'engagement sur la préservation de la biodiversité dans le cadre du Plan Nature 2030
- 11.2 Acceptation de la démission de M. Larry Larocque à titre de membre citoyen du comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 12. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
- 13. COMMUNICATIONS**
- 14. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 15. CORRESPONDANCE**
- 16. DIVERS**
- 17. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 18. PAROLE AUX ÉLUS**
- 19. CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le 13 février 2024

- Point 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FÉVRIER 2024
- La réunion débute à 19 h 06.
- Point 2. PÉRIODE DE QUESTIONS
- Point 3. 2024-MC-024 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 13 FÉVRIER 2024
- IL EST
- Proposé par le conseiller Philippe Normandin
- Appuyé par le conseiller Jean-Charles Lalonde
- ET IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 février 2024 soit adopté tel que présenté.
- Adoptée à l'unanimité
- Point 4.1 2024-MC-025 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2024
- IL EST
- Proposé par le conseiller Philippe Normandin
- Appuyé par le conseiller Jean-Charles Lalonde
- ET IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2024 soit adopté tel que présenté.
- Adoptée à l'unanimité
- Point 5.1 DIRECTION GÉNÉRALE
- Point 6.1 2024-MC-026 RECONDUCTION DES DIVISIONS DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX
- CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2020-MC-305 adoptée le 11 août 2020, le conseil adoptait le Règlement numéro 607-20 concernant la division de la Municipalité en six (6) districts électoraux décrétant ainsi l'application des chapitres III et IV du titre I de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LRQ, c. E-2.2);
- CONSIDÉRANT QUE, tenant compte qu'il n'y a pas eu d'écarts importants entre les districts, il n'y a pas lieu de procéder à l'adoption d'un nouveau règlement;
- CONSIDÉRANT la recommandation de Me Charles Dufour, directeur du greffe, des affaires juridiques et des ressources humaines;
- EN CONSÉQUENCE, il est
- Proposé par le conseiller Jean-Nicolas de Bellefeuille

Le 13 février 2024

Appuyé par le conseiller Philippe Normandin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de Me Charles Dufour, directeur du greffe, des affaires juridiques et des ressources humaines, autorise la reconduction des districts électoraux comme décrit au Règlement numéro 607-20 concernant la division de la Municipalité en six (6) districts électoraux.

Adoptée à l'unanimité

Point 7.1

2024-MC-027

ENTÉRINEMENT DE LA DÉMISSION DE MME NOÉMIE ÉNAIR À TITRE DE COMMIS À L'ESPACE CULTUREL - SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2021-MC-339 adoptée le 14 septembre 2021, le conseil autorisait l'embauche de Mme Noémie Énair à titre de commis à l'espace culturel du Service des loisirs et de la culture;

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} février 2024, Mme Noémie Énair remettait sa démission effective le 1^{er} février 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Guy Bruneau, chef de service aux loisirs et la culture, entérine la démission de Mme Énair;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Jean-Charles Lalonde

Appuyé par la conseillère Sarah Plamondon

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Guy Bruneau, chef de service aux loisirs et la culture, entérine la démission de Mme Noémie Énair à titre de commis à l'espace culturel, et ce, en date du 1^{er} février 2024;

QUE le conseil transmette ses sincères remerciements pour le travail accompli au cours de son séjour à Cantley et lui souhaite beaucoup de succès pour ses projets futurs.

Adoptée à l'unanimité

Point 7.2

2024-MC-028

DÉMISSION DE MME JESSICA BEAUREGARD À TITRE DE COMMIS RÉCEPTIONNISTE AU SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE Mme Jessica Beauregard occupait le poste de commis réceptionniste au Service des finances depuis le 5 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE le 5 février 2024, Mme Jessica Beauregard remettait sa démission effective le 16 février 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Derrick Murphy, directeur des finances, d'accepter la démission de Mme Beauregard;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Sarah Plamondon

Appuyé par le conseiller Jean Bosco

Le 13 février 2024

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Derrick Murphy, directeur des finances, accepte la démission de Mme Jessica Beauregard à titre de commis réceptionniste, et ce, en date du 16 février 2024;

QUE le conseil transmette ses sincères remerciements pour le travail accompli au cours de son séjour à Cantley et lui souhaite beaucoup de succès pour ses projets futurs.

Adoptée à l'unanimité

Point 7.3 **POINT D'INFORMATION - TABLEAU DES EMBAUCHES ET DE MOUVEMENT DE MAIN-D'OEUVRE**

Point 8.1 **2024-MC-029** **ADOPTION DES COMPTES PAYÉS AU 29 JANVIER 2024**

CONSIDÉRANT QUE M. Derrick Murphy, directeur des finances, recommande l'adoption des comptes payés au 29 janvier 2024, le tout tel que soumis;

CONSIDÉRANT les vérifications d'usage réalisées par les membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Philippe Normandin

Appuyé par le conseiller Jean-Charles Lalonde

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Derrick Murphy, directeur des finances, approuve les comptes payés au 29 janvier 2024 se répartissant comme suit : un montant de 356 437,54 \$ pour le paiement des salaires et les déductions à la source, un montant de 1 287 253,32 \$ pour les dépenses générales, pour un grand total de 1 643 690,86 \$.

Adoptée à l'unanimité

Point 8.2 **2024-MC-030** **ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 30 JANVIER 2024**

CONSIDÉRANT QUE M. Derrick Murphy, directeur des finances, recommande l'adoption des comptes à payer au 30 janvier 2024, le tout tel que soumis;

CONSIDÉRANT les vérifications d'usage réalisées par les membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Jean-Charles Lalonde

Appuyé par le conseiller Philippe Normandin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation M. Derrick Murphy, directeur des finances, approuve les comptes à payer au 30 janvier 2024 pour un montant de 63 361,76 \$.

Adoptée à l'unanimité

Le 13 février 2024

Point 8.3

2024-MC-031

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT -
RÈGLEMENT NUMÉRO 728-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 677-22 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET
DE SUIVI BUDGÉTAIRES**

M. Jean Bosco, conseiller du district des Prés (# 2), par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente du conseil, le Règlement numéro 728-24 modifiant le Règlement numéro 677-22 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;
- dépose le projet de règlement intitulé Règlement numéro 728-24 modifiant le Règlement numéro 677-22 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 728-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 677-22 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE
ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES**

ARTICLE 1

Le tableau de l'alinéa a) de l'article 4.1 du règlement numéro 677-22 est remplacé par le tableau suivant :

Fourchette	Autorisation requise
0 \$ à 5 000 \$	Chef de service - Entretien, routes et infrastructures
0 \$ à 10 000 \$	Chef de service - Exploitation et projets
0 \$ à 5 000 \$	Chef de service aux loisirs et la culture
0 \$ à 15 000 \$	Directeur des finances
0 \$ à 5 000 \$	Directeur du Service des incendies et des premiers répondeurs
0 \$ à 5 000 \$	Directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement
0 \$ à 5 000 \$	Directeur du greffe, des affaires juridiques et des ressources humaines
0 \$ à 24 999 \$	Directeur général et greffier-trésorier
25 000 \$ et plus	Conseil

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

David Gomes
Maire

Stéphane Parent
Directeur général et greffier-trésorier

Le 13 février 2024

Point 8.4

2024-MC-032

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 13 967 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 26 FÉVRIER 2024

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Cantley souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 13 967 000 \$ qui sera réalisé le 26 février 2024, réparti comme suit :

<u>Règlements d'emprunts #</u>	<u>Pour un montant de \$</u>
536-17	2 147 200 \$
536-17	2 384 900 \$
534-17	1 689 900 \$
675-22	443 000 \$
696-22	1 048 000 \$
708-23	59 500 \$
699-22	6 194 500 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 536-17, 534-17, 675-22, 696-22, 708-23 et 699-22, la Municipalité de Cantley souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Philippe Normandin

Appuyé par le conseiller Jean-Charles Lalonde

ET IL EST RÉSOLU QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 26 février 2024;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 26 février et le 26 août de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le greffier-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Le 13 février 2024

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE HULL AYLMEER
250, BOUL. ST JOSEPH
HULL, QC
J8Y 3X6

8. QUE les obligations soient signées par le maire et le greffier-trésorier. La Municipalité de Cantley, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 536-17, 534-17, 675-22, 696-22, 708-23 et 699-22 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 26 février 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité

Point 8.5 2024-MC-033 ADJUDICATION DU REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS 536-17 ET 534-17 ET DU FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS 675-22, 696-22, 708-23 ET 699-22

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 536-17, 534-17, 675-22, 696-22, 708-23 et 699-22, la Municipalité de Cantley souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 26 février 2024, au montant de 13 967 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre (4) soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - SCOTIA CAPITAUX INC.

621 000 \$	5,20000 %	2025
649 000 \$	4,90000 %	2026
679 000 \$	4,70000 %	2027
711 000 \$	4,60000 %	2028
11 307 000 \$	4,60000 %	2029

Prix : 98,62938

Coût réel : 4,95960 %

Le 13 février 2024

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

621 000 \$	5,00000 %	2025
649 000 \$	4,90000 %	2026
679 000 \$	4,70000 %	2027
711 000 \$	4,65000 %	2028
11 307 000 \$	4,60000 %	2029

Prix : 98,37200 Coût réel : 5,02487 %

3 - BMO NESBITT BURNS INC.

621 000 \$	5,00000 %	2025
649 000 \$	4,50000 %	2026
679 000 \$	4,50000 %	2027
711 000 \$	4,50000 %	2028
11 307 000 \$	4,75000 %	2029

Prix : 98,79900 Coût réel : 5,02865 %

4 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

621 000 \$	5,10000 %	2025
649 000 \$	4,80000 %	2026
679 000 \$	4,70000 %	2027
711 000 \$	4,60000 %	2028
11 307 000 \$	4,55000 %	2029

Prix : 98,07700 Coût réel : 5,05138 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme SCOTIA CAPITAUX INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Jean Bosco

Appuyé par le conseiller Jean-Charles Lalonde

ET IL EST RÉSOLU QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 13 967 000 \$ de la Municipalité de Cantley soit adjugée à la firme SCOTIA CAPITAUX INC.;

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription au compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise M. Stéphane Parent, directeur général et greffier-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Le 13 février 2024

QUE le conseil autorise M. David Gomes, maire, et, M. Stéphane Parent, directeur général et greffier-trésorier, ou leurs représentants légaux, à signer pour et au nom de la Municipalité de Cantley les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Adoptée à l'unanimité

Point 8.6

DÉPÔT DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS 2022 ET 2023 DU TRÉSORIER - ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 7 NOVEMBRE 2021

M. Derrick Murphy, trésorier aux fins des élections municipales du 7 novembre 2021, dépose les pièces « Annexe A » et « Annexe B » présentant respectivement ses rapports d'activités 2022 et 2023.

ANNEXE A
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022 DU TRÉSORIER AU CONSEIL MUNICIPAL

CANDIDATS

DATE DE L'ÉLECTION : 7 novembre 2021			
Nom de chaque candidat	Mairie/District	Représentant et agent officiel	% de votes obtenus
DAVID GOMES	MAIRIE	ERIC TRUDEL	58.21
AIMÉ SABOURIN	MAIRIE	CAROLE MONTPETIT	41.79
NATHALIE BÉUSLE	1 – DES MONTS	NATHALIE BÉUSLE	70.15
PATRICK MORIN	1 – DES MONTS	PATRICK MORIN	29.85
JEAN BOSCO	2 – DES PRÉS	JEAN BOSCO	60.92
DENIS LAMOTHE	2 – DES PRÉS	DENIS LAMOTHE	39.08
PHILIPPE NORMANDIN	3 – DE LA RIVE	PHILIPPE NORMANDIN	57.41
STEVE GODMAIRE	3 – DE LA RIVE	STEVE GODMAIRE	42.59
SARAH PLAMONDON	4 – DU PARC	SARAH PLAMONDON	*ACC*
JEAN-CHARLES LALONDE	5 – DES ÉRABLES	JEAN-CHARLES LALONDE	50.85
LOUIS SIMON JOANISSE	5 – DES ÉRABLES	LOUIS SIMON JOHANISSE	49.15
JEAN-NICOLAS DE BELLEFEUILLE	6 – DES LACS	JEAN-NICOLAS DE BELLEFEUILLE	*ACC*

ACC - Élu par acclamation

RAPPORTS D'UN CANDIDAT INDÉPENDANT AUTORISÉ

Nom de chaque candidat	Mairie/District	Date du dépôt du rapport	Limite de dépenses électorales	Dépenses électorales inscrites au rapport
DAVID GOMES	MAIRIE	2022-02-04	6 240.60 \$	3 925.42 \$
AIMÉ SABOURIN	MAIRIE	2022-01-07	6 240.60 \$	5 425.51 \$
NATHALIE BÉUSLE	1 – DES MONTS	2021-11-10	2 351.70 \$	0.00 \$
PATRICK MORIN	1 – DES MONTS	2021-11-09	2 351.70 \$	0.00 \$
JEAN BOSCO	2 – DES PRÉS	2022-02-03	2 317.20 \$	957.25 \$
DENIS LAMOTHE	2 – DES PRÉS	2021-12-01	2 317.20 \$	953.62 \$
PHILIPPE NORMANDIN	3 – DE LA RIVE	2022-01-31	2 252.40 \$	0.00 \$
STEVE GODMAIRE	3 – DE LA RIVE	2021-12-08	2 252.40 \$	655.36 \$
SARAH PLAMONDON	4 – DU PARC	2021-11-17	2 237.70 \$	306.98 \$
JEAN-CHARLES LALONDE	5 – DES ÉRABLES	2021-11-20	2 284.20 \$	995.56 \$
LOUIS SIMON JOANISSE	5 – DES ÉRABLES	2022-02-04	2 284.20 \$	787.92 \$
JEAN-NICOLAS DE BELLEFEUILLE	6 – DES LACS	2022-02-07	2 357.70 \$	0.00 \$

Le 13 février 2024

ANNEXE B
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023 DU TRÉSORIER AU CONSEIL MUNICIPAL

RAPPORTS FINANCIERS ADDITIONNELS PRODUITS

Nom du candidat	Date de production
DAVID GOMES	2023-04-19
AIMÉ SABOURIN	2023-01-30

REMBOURSEMENTS ET VERSEMENTS À MÊME LE FONDS GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ

DÉPENSES ÉLECTORALES

Candidat indépendant autorisé	Montant du remboursement prévu	Montant remboursé dans l'année	Date de remboursement final
DAVID GOMES	1 935.31	\$ 483.83	\$ 2023-11-01
LOUIS SIMON JOANISSE	187.92	\$ 46.98	\$ 2023-04-14



Signature du trésorier – Derrick Murphy, CPA auditeur

Note : Ce rapport est déposé aux membres du conseil municipal lors de la session régulière du 14 février 2024.

c. c. Service du Registre, de la coordination et de la conformité des contributions politiques, Élections Québec

Point 9.1

2024-MC-034

DEMANDE DE DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE POUR EXÉCUTER LES TRAVAUX INCLUS DANS L'AIDE FINANCIÈRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) - VOLETS REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION - RÉFECTION DE LA MONTÉE SAINT-AMOUR, PHASE 2 (RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-MC-295)

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2022-MC-295 adoptée le 11 octobre 2022, le conseil approuvait une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports pour les travaux admissibles dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volets Redressement et Accélération et confirmait son engagement à réaliser les travaux de réfection de la montée Saint-Amour, phase 2, selon les modalités d'application en vigueur - Dossier numéro QNQ64966/Numéro de fournisseur 68331;

CONSIDÉRANT QUE Mme Geneviève Guilbeault, vice-première ministre et ministre des Transports, confirmait par lettre datée du 16 novembre 2022 qu'elle accordait à la Municipalité une aide financière maximale de 2 400 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection de la montée Saint-Amour, phase 2 sont déjà entamés, que des imprévus ont été rencontrés au chantier et qu'un délai additionnel est requis pour finaliser les travaux;

Le 13 février 2024

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur planifie compléter les travaux au printemps 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Richard Ghostine, chef de service - Exploitation et projets, de demander un délai supplémentaire de douze (12) mois pour se conformer à la convention de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Jean-Nicolas de Bellefeuille

Appuyé par la conseillère Sarah Plamondon

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Richard Ghostine, chef de service - Exploitation et projets, dépose une demande auprès du ministère des Transports afin d'obtenir un délai supplémentaire de douze (12) mois pour les travaux admissibles dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volets Redressement et Accélération pour les travaux de réfection de la montée Saint-Amour, phase 2 - Dossier numéro QNQ64966/Numéro de fournisseur 68331.

Adoptée à l'unanimité

Point 9.2

2024-MC-035

ACCEPTATION PROVISOIRE ET AUTORISATION DU PAIEMENT DE RETENUE À LA FIRME GROUPE PAVAGE CG POUR LES TRAVAUX DE DRAINAGE ET PAVAGE CONVENTIONNEL SUR L'IMPASSE DU SAPHIR - CONTRAT NO 2023-10

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2023-MC-208 adoptée le 30 août 2023, le conseil octroyait un contrat à la firme Groupe Pavage CG pour les travaux de drainage et pavage conventionnel sur l'impasse du Saphir - Contrat no 2023-10;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de pavage ont été complétés au cours de la saison estivale 2023;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a effectué une visite des lieux le 18 septembre 2023 et que les déficiences initialement remarquées à la fin des travaux ont été corrigées;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Richard Ghostine, chef de service - Exploitation et projets;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Jean-Nicolas de Bellefeuille

Appuyé par le conseiller Jean-Charles Lalonde

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Richard Ghostine, chef de service - Exploitation et projets, émette l'acceptation provisoire des travaux et autorise le paiement de la retenue d'une somme de 4 530,17 \$, taxes en sus, représentant 5 % de la valeur des travaux, à la firme Groupe Pavage CG pour les travaux de drainage et pavage conventionnel sur l'impasse du Saphir - Contrat no 2023-10.

Adoptée à l'unanimité

Le 13 février 2024

Point 9.3 2024-MC-036 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DES TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT POUR LES SAISONS HIVERNALES 2023-2024 ET 2024-2025 ET AJUSTEMENTS DU COÛT DU CARBURANT POUR LES SAISONS ANTÉRIEURES - CONTRAT NO 2020-31

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2020-MC-144 adoptée le 12 mai 2020, le conseil accordait à la firme Vaillant Excavation un contrat pour l'entretien et les travaux de déneigement 2020-2023 de la municipalité de Cantley au montant de 1 840 664,50 \$/année, taxes en sus - Contrat no 2020-31;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien et travaux de déneigement prévoit deux (2) années en option, soit pour les saisons hivernales 2023-2024 et 2024-2025 - Contrat no 2020-31;

CONSIDÉRANT QUE la firme Vaillant Excavation et la Municipalité de Cantley sont favorables à reconduire le contrat pour les deux (2) années d'option;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien et travaux de déneigement inclut une clause d'ajustement en fonction des variations du prix du carburant diesel selon l'article no 36 des instructions aux soumissionnaires du devis - Contrat no 2020-31;

CONSIDÉRANT QUE le montant d'ajustement rétroactif lié à des variations du prix du carburant et aux ajouts de rues représente une somme totale de 815,84 \$, taxes incluses, pour l'hiver 2021-2022 et de 9 657,48 \$, taxes incluses, pour l'hiver 2022-2023;

CONSIDÉRANT QU'une entente fixant la valeur du prix de référence du carburant à 107,2¢/L (Régie de l'Énergie du Québec : valeur moyenne du prix du carburant diesel 2020 - région de l'Outaouais) pour le calcul de l'ajustement du prix du carburant a été conclue pour les saisons 2023-2024 et 2024-2025;

CONSIDÉRANT QUE le montant d'ajustement lié au prix de carburant pour la saison 2023-2024 est de 252 347,97 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Richard Ghostine, chef de service - Exploitation et projets;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Philippe Normandin

Appuyé par le conseiller Jean-Nicolas de Bellefeuille

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Richard Ghostine, chef de service - Exploitation et projets, accepte le renouvellement du contrat d'entretien et de travaux de déneigement avec la firme Vaillant Excavation pour les deux années en option, soit les saisons hivernales 2023-2024 et 2024-2025 - Contrat no 2020-31;

QUE le conseil fixe le prix de référence servant au calcul de l'ajustement de carburant à 107,2 ¢/L (Régie de l'Énergie du Québec : valeur moyenne du prix du carburant diesel 2020 - région de l'Outaouais) pour les deux (2) années d'option 2023-2024 et 2024-2025;

QUE le conseil accepte les ajustements avec la firme Vaillant Excavation pour les sommes de 815,84 \$, de 9 657,48 \$ et de 252 347,97 \$, taxes incluses, respectivement pour l'ajustement de carburant des saisons hivernales 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024;

Le 13 février 2024

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-330-00-443 « Enlèvement de la neige à contrat - Enlèvement de la neige ».

Adoptée à l'unanimité

Point 9.4 **2024-MC-037** **AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-MC-016 RELATIVEMENT AUX AJUSTEMENTS AU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DES TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT - CONTRAT NO 2020-31**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2024-MC-016 adoptée le 16 janvier 2024, le conseil acceptait les ajustements avec la firme Excavation Vaillant (4063538 Canada Inc.) pour une somme de 17 793,75 \$, taxes en sus, du contrat d'entretien et des travaux de déneigement pour la saison 2023-2024 - Contrat no 2020-31;

CONSIDÉRANT QU'une erreur administrative a été signalée et qu'il y a lieu d'ajouter un second « RÉSOLU » qui se lit comme suit :

« QUE le conseil, sur recommandation de M. Richard Ghostine, chef de service - Exploitation et projets, accepte également les ajustements avec la firme Excavation Vaillant (4063538 Canada Inc.) pour une somme de 18 361,80 \$ pour les saisons 2021 à 2023, taxes en sus, du contrat d'entretien et des travaux de déneigement - Contrat no 2020-31; »

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Philippe Normandin

Appuyé par le conseiller Jean Bosco

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise l'amendement à la résolution numéro 2024-MC-016 adoptée le 16 janvier 2024, soit d'ajouter un second « RÉSOLU » qui se lit comme suit :

« QUE le conseil, sur recommandation de M. Richard Ghostine, chef de service - Exploitation et projets, accepte également les ajustements avec la firme Excavation Vaillant (4063538 Canada Inc.) pour une somme de 18 361,80 \$ pour les saisons 2021 à 2023, taxes en sus, du contrat d'entretien et des travaux de déneigement - Contrat no 2020-31; »

Adoptée à l'unanimité

Point 10.1 **2024-MC-038** **ACQUISITION D'UN MODULE DE JEUX POUR LE PARC ÉCOLOGIQUE DANS LE MONT-CASCADES - CONTRAT NO 2024-01-GG**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a planifié la réorganisation spatiale de l'aménagement du parc Écologique dans le Mont-Cascades;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu plusieurs demandes de la part de citoyens du village du Mont-des-Cascades pour l'ajout d'un module de jeux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a prévu au Programme triennal d'immobilisations 2024 un montant de 30 000 \$ pour le réaménagement du parc Écologique;

Le 13 février 2024

CONSIDÉRANT QUE le comité des loisirs, de la culture et des événements (CCLCÉ) recommande le réaménagement du parc avec l'ajout d'un module de jeux;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) fournisseurs d'équipements de parcs ont été approchés sous la formule de gré à gré, soit les compagnies Jambette, Tessier Récréo-Parc et Go-Élan;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Guy Bruneau, chef de service aux loisirs et la culture, de retenir la soumission de la compagnie Jambette avec le module de jeux J3-20333-A (bloc psychomoteur et installation);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Nathalie Bélisle

Appuyé par le conseiller Jean-Nicolas de Bellefeuille

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Guy Bruneau, chef de service aux loisirs et la culture, retienne la soumission de la compagnie Jambette et fasse l'acquisition du module de jeux J3-20333-A (bloc psychomoteur et installation) au montant de 19 350 \$, taxes en sus, pour l'aménagement du parc Écologique dans le Mont-Cascades - Contrat no 2024-01-GG;

QUE les fonds requis soient requis à même le Fonds de parcs et terrain de jeux.

LE VOTE EST DEMANDÉ PAR M. PHILIPPE NORMANDIN

POUR

Nathalie Bélisle
Jean Bosco
Sarah Plamondon
Jean-Charles Lalonde
Jean-Nicolas de Bellefeuille

CONTRE

Philippe Normandin
David Gomes

La résolution principale est adoptée à la majorité

Point 11.1

2024-MC-039

RÉSOLUTION D'ENGAGEMENT SUR LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LE CADRE DU PLAN NATURE 2030

CONSIDÉRANT QUE les scientifiques signalent un effondrement de la biodiversité qui menace la sécurité, la santé et l'alimentation des populations de toutes les régions du monde;

CONSIDÉRANT QUE devant cette urgence d'agir, le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal a été adopté à la suite de la 15^e Conférence des Parties (COP-15) qui s'est déroulée en décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE la crise de la biodiversité est transversale et complexe, les orientations du Cadre mondial sont ainsi destinées à l'ensemble des pouvoirs publics et de la société;

CONSIDÉRANT QUE la réussite de l'atteinte des cibles internationales dépend donc de l'action et de la coopération de tous les acteurs;

CONSIDÉRANT QUE dans plusieurs États, villes et organismes dans le monde ont déjà fait part de leurs nouveaux engagements pour la protection de la biodiversité;

Le 13 février 2024

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec s'est engagé à adopter un Plan nature 2030 qui précisera comment la société québécoise participera à l'atteinte des objectifs et cibles du cadre mondial de la biodiversité;

CONSIDÉRANT QUE la biodiversité procure des bienfaits positifs à la population de l'Outaouais en plus de contribuer au caractère distinctif de la région grâce à ses paysages et son accès privilégié aux milieux naturels;

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est fixé des objectifs de conservation de 30 % de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des acteurs de la Municipalité de Cantley sont ainsi appelés à agir en tant qu'alliés de la biodiversité et à s'engager face à la préservation de celle-ci;

CONSIDÉRANT QU'à sa séance ordinaire du 23 janvier 2024, le comité consultatif en environnement et développement durable de Cantley (CCEDDC) a recommandé au conseil municipal d'appuyer la présente démarche;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Nathalie Bélisle

Appuyé par la conseillère Sarah Plamondon

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Municipalité de Cantley s'engage :

- Dans une démarche de conservation pour atteindre notre cible de protection de 51% des milieux naturels de notre territoire;
- À collaborer avec la MRC des Collines-de-l'Outaouais dans la démarche de caractérisation de nos milieux naturels, dans l'optique de s'engager dans le Plan Nature;
- À venir en aide aux organismes de conservation dans leur mission de protection des milieux naturels par des mesures d'écofiscalité;
- À appuyer la réalisation du projet de caractérisation de la biodiversité proposé et initié par la MRC des Collines-de-l'Outaouais et entend collaborer à celui-ci pour l'application réglementaire;

ET

- À travailler en collaboration avec les experts universitaires pour l'atteinte des cibles du Plan Nature.

Adoptée à l'unanimité

Point 11.2

2024-MC-040

ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE M. LARRY LAROCQUE À TITRE DE MEMBRE CITOYEN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2023-MC-282 adoptée le 14 novembre 2023, le conseil nommait M. Larry Larocque à titre de membre citoyen du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

Le 13 février 2024

CONSIDÉRANT QUE l'article 3.4 du Règlement numéro 501-16 constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU) stipule qu'en cas de démission ou d'absence non-motivée à trois réunions successives, le conseil peut nommer, par résolution, une autre personne pour terminer la durée du mandat du siège devenu vacant;

CONSIDÉRANT QUE le 6 février 2024 M. Larry Larocque remettait sa démission à titre de membre citoyen;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Philippe Normandin

Appuyé par le conseiller Jean Bosco

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil accepte la démission de M. Larry Larocque à titre de membre citoyen au sein du CCU, et ce, en date du 13 février 2024.

Adoptée à l'unanimité

- Point 12. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- Point 13. COMMUNICATIONS
- Point 14. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- Point 15. CORRESPONDANCE
- Point 16. DIVERS
- Point 17. PÉRIODE DE QUESTIONS
- Point 18. PAROLE AUX ÉLUS
- Point 19. 2024-MC-041 CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST

Proposé par la conseillère Sarah Plamondon

Appuyé par la conseillère Nathalie Bélisle

ET IL EST RÉSOLU QUE la séance ordinaire du conseil municipal du 13 février 2024 soit et est levée à 21 h 14.

Adoptée à l'unanimité

David Gomes
Maire

Stéphane Parent
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses autorisées dans le présent procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat le 13 février 2024

Signature : _____